

Formation →

Pas de compromis sur le contenu et la qualité

L'Association de police Berne-canton APBC soutient la nouvelle école de police bernoise pour sportifs et à temps partiel (BEstPol). Elle s'exprime depuis longtemps déjà en faveur de la promotion de modèles de travail à temps partiel, explique le président Adrian Wüthrich dans une interview.

Interview : Markus Nobs ; photo : mad



Interview

police : Du point de vue d'un syndicaliste de la police, cette nouveauté d'une école de police à temps partiel au sein de la police cantonale bernoise doit être un énorme succès ?

Adrian Wüthrich : Oui, le Comité a soutenu cette orientation en direction d'un assouplissement. Nous avons été impliqués dans son élaboration. Nous entendons souvent dire par nos membres que l'école de police de Hitzkirch (IPH), qui dure un an, est un défi en termes de conciliation avec la vie privée. Ceux qui sont à l'IPH vivent à Hitzkirch pendant un an, comme dans un internat. Le trajet du canton de Berne à Hitzkirch est long. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Grand Conseil a décidé que le canton de Berne exploiterait à nouveau sa propre école de police à moyen terme.

Un tel modèle correspond parfaitement à l'époque actuelle. Quelle a été l'influence de l'Association de police Berne-canton pour que l'offre d'une école de police à temps partiel aboutisse finalement ?

L'école de police à temps partiel fait partie d'un projet plus vaste de révision de l'organisation du corps de police, que l'APBC accompagne et dont nous discutons au Comité. Cette partie du projet n'a pas été contestée. Nous nous prononçons depuis longtemps en faveur de la promotion de modèles de travail à temps partiel. La charge de travail des collègues est importante et nous sommes heureux si, grâce à cette approche, des collaborateurs supplémentaires peuvent désormais être engagés. Il était important pour nous qu'aucun compromis ne soit fait sur le contenu et la qualité de la formation malgré le temps partiel. La tendance sur le marché du travail est que les hommes aussi recherchent de plus en plus des emplois à temps partiel. L'économie réagit à ces besoins, c'est pourquoi la police cantonale doit faire de même pour rester un employeur attractif.

Qu'en est-il du travail à temps partiel pour les policières et les policiers déjà en service, sont-ils nombreux à utiliser cette possibilité ?

Jusqu'à présent, il n'était pas possible de suivre la formation à temps partiel. J'entends dire que le travail à temps partiel est possible au sein de la police cantonale bernoise, mais qu'il n'est pas encore très répandu, en particulier chez les policiers en uniforme. On craint souvent que les employés à temps partiel ne soient moins disponibles et que la planification ne soit plus difficile. D'après mon expérience, les « temps partiels » se montrent cependant souvent flexibles, ce qui donne plus de souplesse à notre organisation.



Adrian Wüthrich, président de l'Association de police Berne-canton APBC.

Les deux phases de la nouvelle école de police à temps partiel sont effectuées par les aspirants et aspirantes dans l'agglomération de Berne. Cela motivera-t-il davantage de personnes de la région si, pour suivre l'école de police, elles ne doivent plus étudier et vivre plusieurs mois hors du canton, comme par exemple à l'école de police de Hitzkirch ?

Il faudra attendre deux ou trois ans pour en juger de manière concluante. Mais je pense clairement que ce nouveau modèle apportera à la police cantonale de Berne des personnes supplémentaires et bien qualifiées pour le travail de police et qu'il constituera un soutien bienvenu, notamment lors d'interventions de grande envergure. Mais il est également important pour nous de disposer d'une bonne rémunération et d'indemnités de week-end décentes. Ces deux éléments font encore défaut à la police cantonale bernoise.

Quel est l'avis des collaborateurs actuels de la police cantonale bernoise sur cette nouveauté ?

Jusqu'à présent, je n'ai entendu que des réactions positives. Il y a certainement des questions sur le déroulement de la formation à temps partiel, mais je pense qu'après les premières mises en œuvre cette formation sera considérée comme allant de soi.

En novembre 2025, la police cantonale bernoise lancera également pour la première fois une formation pour des auxiliaires de police « avec fonction particulière ». Quelle est la position de l'Association de police Berne-canton sur ce cours de formation ?

D'une manière générale, nous souhaitons continuer à disposer de policières et de policiers entièrement formés, avec une solide formation de base. Sous l'impulsion d'une motion que j'ai déposée au Grand Conseil, le parlement a créé des postes supplémentaires. Nous constatons que la police cantonale de Berne a du mal à les pourvoir. C'est pourquoi nous soutenons les efforts visant à trouver des solutions pour faire entrer à la police cantonale des personnes qui, pour une raison ou une autre, ne peuvent pas suivre l'école de police ordinaire.

Il s'agit en premier lieu d'un travail de soutien au service interne de la police cantonale bernoise. Cela permettrait-il de remédier au problème selon lequel les policiers formés doivent aujourd'hui consacrer du temps, voire trop de temps, à des tâches administratives au lieu d'être présents à l'extérieur, dans la rue, pour un travail de police effectif ?

Exactement, le fait que le travail en interne soit effectué par des collaborateurs engagés à cette fin doit permettre de mieux répartir la charge. C'est pourquoi nous soutenons également cette décision. Mais l'APBC ne veut pas d'une société à deux vitesses, ni de profils de police trop différents. Nous avons déjà les assistants de police. S'il y a suffisamment de personnes intéressées par la formation policière ordinaire, celles-ci doivent être prioritaires. ←

Les réponses aux questions de l'interview représentent l'opinion de la personne interviewée et pas nécessairement celle de la FSFP.